

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 000 12

Séance du 14 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2025 – 2027.

LE CONSEIL

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L312-1 et suivants, L313-1 et suivants, L214-1 et suivants, R123-39 et suivant ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.3121-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.2324-1, L.2326-4, R.2324-16 à 50-4, R.3112-1 à 5 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2025 – 2027,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2025 – 2027,

Délibère

Article 1er :

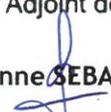
La Directrice Générale est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2025 – 2027 ;

Article 2 :

La recette correspondante sera imputée au compte 757 38 de la nomenclature comptable M57 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

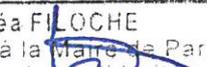
 La Directrice Générale
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris

Le Directeur Adjoint des Solidarités


Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

P/ la Présidente
du Conseil d'Administration


Léa FILOCHE
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des Solidarités
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés